

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1411

10 juillet 2007

### SOMMAIRE

Aberdeen Global .....	67700	Lemon International Holdings S.A. ....	67704
Amaris Group S.A. ....	67682	LSF4 Mega Investments II S.à.r.l. ....	67715
Banesfondo Internacional .....	67691	Luxmanis S.A. ....	67709
Barclays Metis Investments No. 1 S.à r.l. .....	67682	Malicobe S.A. ....	67728
BCP Murano II S.à r.l. ....	67715	McKesson Information Solutions Finance S.à r.l. ....	67718
Beauce Management S.A. ....	67706	Millennium European Holdings S.à r.l. ...	67723
Celeste S.A. ....	67685	MLArg Real Estate 1 .....	67716
CEP D'or S.A. ....	67702	Momo International S.A. ....	67708
Ceta S.A. ....	67707	MSREF IV Messorio S.à r.l. ....	67708
Clipper Operation S.A. ....	67707	Naxos Finance S.A. ....	67685
COFIPARINTER - Compagnie Financière de Participations Internationales S.A. ...	67695	Nicanni International S.A. ....	67728
Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund .....	67721	No Limits Group S.A. ....	67708
C & S Doberschütz S.à r.l. ....	67700	Oderfin S.à.r.l. ....	67693
Dotcorp Finance II S.à r.l. ....	67686	Photon S.à r.l. ....	67715
Duex Investments S.A. ....	67709	Pierangeli Holding S.A. ....	67695
Eastern Finance Corporation S.A. ....	67727	Rheinisch-Luxemburger Immobilien A.G. .....	67720
Ennert de Steiler .....	67700	Rima Holding S.A. ....	67686
First Euro Industrial Properties II S.à r.l. .....	67691	Schräinerei Jacoby & Fischbach s.à r.l. ...	67693
FLR Luxembourg S.A. ....	67703	Sobepart S.A. ....	67728
Fortis AG Fund of Funds Investment Lu- xembourg Management .....	67720	Société de Développement Agricole - ZE- VA S.A. ....	67719
Fortis Insurance Belgium Management Company .....	67721	Source de Tepelene S.A. ....	67719
Ganel Luxembourg S.à.r.l. ....	67720	S.P. Gen Lux S.A. ....	67696
Gracechurch S.à r.l. ....	67696	Technical Reinsurance Company .....	67703
Hodev S.A. ....	67685	Tibor S.A. ....	67727
Isprat S.A. ....	67723	Trust Consult Luxembourg S.A. ....	67686
Kingswood S.à r.l. ....	67687	Verizon Global Solutions Luxembourg S.à r.l. ....	67704
Klystron Holding S.A. ....	67718	Xtreme Aerobatics .....	67699
Lady Bird Investment S.A. ....	67706	Yolanda & Jetta S.à r.l. ....	67699
La Jumas S.A. ....	67699	Yolanda & Jetta S.à r.l. ....	67702
Leatherlux SA .....	67706	Yolanda & Jetta S.à r.l. ....	67703
		Yum ! Restaurants International S.à r.l. ..	67687

**Amaris Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 123.867.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 11 avril 2007 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société.*

- Le siège social de la société est transféré du 67 rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMARIS GROUP S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007064919/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Barclays Metis Investments No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 116.152.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BARCLAYS BANK PLC, a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office is at 1 Churchill Place, London E14 5HP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 1026167,

here represented by Mr Eric Biren, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on March 13, 2007.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder and owner of all the nine hundred and nine (909) shares representing the entirety of the share capital of BARCLAYS METIS INVESTMENTS No. 1, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.152, incorporated by a notarial deed on April 21, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of July 8, 2006, number 1324 (the «Company»).

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 9 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 9.** The company is managed by a board of managers comprising at least three (3) but no more than five (5) managers, whether shareholder(s) or not.

The management board shall always be composed so that (i) the managers appointed by the general meeting of shareholders among persons, external to BARCLAYS BANK PLC, with registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, and who are residing in the Grand Duchy of Luxembourg, are referred to as the «A Managers» and (ii) the managers appointed by the general meeting of shareholders among the employees of BARCLAYS BANK PLC, with registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, any of its subsidiaries or sub-branches or any other company of the Barclays group, who are resident outside the United Kingdom, are referred to as the «B Managers». At least one half (1/2) of the board members must be Luxembourg resident.

The managers are appointed for an undetermined term by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them without giving reasons.

The powers and remunerations of any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The office of a manager shall be vacated if:

1. he resigns his office by notice to the company, or
  2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- or
3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
  4. he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.»

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 11.** The board of managers may elect among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

All board meetings must take place in Luxembourg.

The board can validly deliberate and act only either if all the managers are present, or if the number of A Managers present is equal to, or exceeds, the number of B Managers present.

All resolutions must be passed unanimously by the managers present, which must include at least one (1) B Manager.

The board resolutions will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.»

*Third resolution*

The sole shareholder resolved:

- to acknowledge and accept the resignation of Mr Robert Becker, residing at D-60323 Frankfurt am Main (Germany), Bockenheimerlandstrasse 38-40, as B Manager of the Company, with effect as of March 16, 2007, and

- to appoint as B Manager of the Company, with effect as of March 16, 2007 and for an unlimited period of time, Mr Manfred, Joseph Zisselsberger, born on July 11, 1949 in Teisnach Kreis Regen (Germany), residing at L-2728 Weimershof, 39, rue Jules Wilhelm, in replacement of Mr Robert Becker, B Manager of the Company having resigned.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BARCLAYS BANK PLC, une société de droit d'Angleterre et du Pays de Galles dont le siège social est sis au 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, et immatriculée Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 1026167, ici représentée par Monsieur Eric Biren, expert-comptable, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mars 2007.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique et le propriétaire de la totalité des neuf cent neuf (909) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de BARCLAYS METIS INVESTMENTS No. 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.152, constituée suivant acte notarié en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 8 juillet 2006, numéro 1324 (la «Société»).

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est administrée par un conseil de gérance, composé de trois (3) gérants au minimum et de cinq (5) maximum, associé(s) ou non. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui a le pouvoir de les révoquer à tout moment et sans justification.

Le conseil de gérance devra être toujours composé de sorte que (i) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi des personnes non employées par BARCLAYS BANK PLC, avec siège social au 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, et qui résident au Grand-Duché de Luxembourg, seront ci-après désignées comme «Gérants A» et (ii) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi les personnes employées par BARCLAYS BANK PLC, avec siège social au 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, par l'une de ses filiales ou sous-filiales ou par toute autre société du groupe Barclays, et qui résident hors du Royaume-Uni, seront ci-après désignées comme «Gérants B». Au moins la moitié (1/2) des membres du conseil de gérance doivent être résidents luxembourgeois.

Les pouvoirs et rémunérations de tout gérant éventuellement nommé postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le poste d'un gérant sera vacant si:

1. il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers, ou
4. il est révoqué par une résolution du/des associé(s).»

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Toutes les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Luxembourg.

Le conseil ne peut délibérer ni agir que soit si tous les gérants sont présents, soit si le nombre de Gérants A présents est égal ou supérieur au nombre de Gérants B présents.

Toutes les résolutions doivent être adoptées à l'unanimité des gérants présents y compris au moins un (1) Gérant B.

Les résolutions du conseil seront actées dans un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par tous deux (2) gérants.»

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Robert Becker, demeurant à D-60323 Frankfurt am Main (Allemagne), Bockenheimerlandstrasse 38-40, de ses fonctions de Gérant B de la Société, avec effet au 16 mars 2007, et
- de nommer en qualité de Gérant B de la Société, avec effet au 16 mars 2007 et pour une durée indéterminée, Monsieur Manfred, Joseph Zisselsberger, né le 11 juillet 1949 à Teisnach Kreis Regen (Allemagne), demeurant à L-2728 Weimershof, 39, rue Jules Wilhelm, en remplacement de Monsieur Robert Becker, Gérant B de la Société démissionnaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2007. Relation: EAC/2007/2556. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007065255/239/146.

(070068682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

**Celeste S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 83.097.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 16 avril 2007 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société.*

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CELESTE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064946/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Hodev S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 122.202.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 11 avril 2007 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société.*

-Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HODEV S.A .

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064956/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Naxos Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 70.870.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 3 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 3 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny Sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

NAXOS FINANCE S.A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065083/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Trust Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 86.995.

Les soussignés agissant en leur qualité d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois TRUST CONSULT LUXEMBOURG S.A., ci-après «la Société»), dont le siège social se trouve 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg ont pris les résolutions suivantes:

Il a été résolu de transférer le siège de la société au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2007.

C. Bühlmann / A. Calcagno / J.-B. Zeimet

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007064959/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Dotcorp Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 119.736.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui a eu lieu le 3 avril 2007 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 3 avril 2007 que le siège social est transféré au 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

*Pour DOTCORP FINANCE II Sàrl*

MERCURIA SERVICES

*Signature*

*Un Mandataire*

Pour mention aux fins de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007064971/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Rima Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 115.723.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenu au siège social le 22 mars 2007 à 10:00 heures*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de PATRIMONIUM CONSULTANTS LIMITED de sa fonction de d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

PATRIMONIUM CONSULTANTS Sàrl, avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est co-opté à la fonction d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

*Signatures*

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2007065003/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Kingswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 123.026.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 14 mai 2007*

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société le 14 mai 2007 que:

- Le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.
- La démission de Monsieur Peter Laino en tant que gérant est acceptée.
- Messieurs John Dercksen, Frank Bergman et Theo van den Berghe ayant leur adresse professionnelle au 15 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg sont nommés gérants de la Société.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2007064978/7178/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Yum ! Restaurants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.429.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partners of YUM ! RESTAURANTS INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed enacted on the 10th of October 2003, by Maître Joseph Elvinger published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1204 of November 15, 2003 and whose Articles of Association have not been amended since, inscribed at the trade register Luxembourg section B number 96 429 (the «company»).

The meeting is presided by Rachel Uhl, jurist residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Hubert Janssen jurist, residing in Torgny.

The meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all 150 shares in the share capital of the company, representing the entire issued and paid up share capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of Euro 400,188,000.- (four hundred million one hundred and eighty-eight thousand euro) so as to raise it from its present amount of euro 15,000.- (fifteen thousand euro) to euro 400,203,000.- (four hundred million one two hundred and three thousand euro) by the issue of 4,001,880 (four million one thousand eight hundred and eighty) new shares having a par value of euro 100.- (one hundred euro) each (the «New Shares»).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the New Shares by way of a contribution in kind of 182,682,933 shares of a nominal value of USD 1.- (one United States' dollar) in the share capital of THC I LTD, a private limited liability company having its registered office in Malta at 1, Col. Savona Street, Sliema SLM 07, Malta, registered with the Registrar of Companies, a company having its registered office in an European Union partner state.

3.- Statement by the managers of the Contributed Shares.

4.- Amendment of article 6 of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decided what follows:



#### *First resolution*

The sole partner decided to increase the issued share capital by an amount of euro 400,188,000.- (four hundred million one hundred and eighty-eight thousand euro) so as to raise it from its present amount of euro 15,000.- (fifteen thousand euro) to euro 400,203,000.- (four hundred million one two hundred and three thousand euro) by the issue of the New Shares, and these New Shares to be fully paid up by way of transfer of the Contributed Shares.

#### *Second resolution*

The sole partner accepts the subscription to the New Shares in exchange for the Contributed Shares.

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the sole partner, here represented by virtue of a proxy being here annexed; intervened and declared to subscribe for the New Shares and to pay the New Shares up in the manner as hereafter described:

#### *Description of the Contribution*

A) the sole partner hereby subscribed for the New Shares and pays these New Shares up by way of a contribution in kind consisting of the Contributed Shares, which, for the purpose of this deed are being valued at euro 400,188,000.- (four hundred million one hundred and eighty-eight thousand euro).

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of a recent trade register extract of the concerned companies, their recent balance sheet and a declaration issued by the managers of each of them attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

#### *Effective implementation of the contribution*

The sole partner, contributor here represented as stated here above, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him;
- the transfers of the Contributed Shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in Malta, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

The shares in the share capital of the company after the share capital increase will consist of 4,002,030 (four million two thousand and thirty) ordinary shares of a nominal value of EUR 100.- each, which will all be owned by the sole partner.

At any moment, from the first contribution of the Contributed Shares until today, the sole partner has remained and is currently the owner of more than 65% of the shares in the company, in spite of any increase of its corporate capital by issue of the New Shares.

#### *Manager's Statement*

The managers, by virtue of a declaration which will remain here annexed have acknowledged, having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agreed with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

#### *Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that it concerns an increase of the share capital consisting of at least 65% of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State (Malta), the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the sole partner decided to amend article 6 of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 400,203,000.- (four hundred million two hundred and three thousand euro) consisting of 4,002,030 ordinary shares of a nominal value of EUR 100.- each, all full paid up and subscribed.»

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about ten thousand Euro.



There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée YUM ! RESTAURANTS INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96 429, constituée suivant acte reçu le 10 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1204 du quinze novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés par actes:

- du 16 mars 2005, publiés au Mémorial C numéro 355 du 17 février 2006;

L'assemblée est présidée par Rachel Uhl, juriste demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Hubert Janssen juriste demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 150 (cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 400.188.000,- (quatre cents millions cent quatre-vingt-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.000,- (quinze mille euros) à EUR 400.203.000,- (quatre cents millions deux cent trois mille euros) par l'émission de 4.001.880 (quatre millions mille huit cent quatre-vingts) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature de 182.682.933 actions d'une valeur nominale de 1,- USD (un dollar américain) du capital social de THC I LTD, une société à responsabilité limitée, avec siège social à Malte au 1, Col. Savona Street, Sliema SLM 07, enregistrée au «Registrar of Companies» de Malte, ayant son siège social établi dans un Etat membre de l'Union Européenne.

3.- Déclaration par les gérants de YUM ! RESTAURANTS INTERNATIONAL S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 400.188.000,- (quatre cents millions cent quatre-vingt-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.000,- (quinze mille euros) à EUR 400.203.000,- (quatre cents millions deux cent trois mille euros) par l'émission de 4.001.880 (quatre millions mille huit cent quatre-vingts) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions, entièrement libérées par le transfert des actions souscrites d'une société ayant son siège social établi dans un Etat membre de l'Union Européenne.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'admettre la souscription des 4.001.880 parts nouvelles par l'apport des parts souscrites.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes l'associé unique, ici représentée en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; lequel a déclaré souscrire les parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit:

A) L'associé unique souscrit les parts sociales nouvelles et les libère intégralement par l'apport en nature d'actions souscrites qui, dans le cadre de cet acte, ont été évaluées à EUR 400.188.000,- (quatre cent millions cent quatre-vingt-huit mille euros).

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés concernées, leur bilan récent et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

### *Réalisation effective de l'apport*

L'associé unique, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans l'Etat de Malte, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Le capital social souscrit de YUM ! RESTAURANTS INTERNATIONAL S.à r.l. société dont on apporte les actions après augmentation de son capital, se compose actuellement de 4.002.030 (quatre millions deux mille trente) actions ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, appartenant toutes actuellement à l'Associé.

A tout moment, depuis le premier apport des actions souscrites jusqu'à ce jour, l'Associé est resté et est toujours propriétaire de plus de 65% des actions de la Société, en dépit de toute augmentation de son capital avec émission d'actions nouvelles.

### *Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Malte), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

### *Déclaration des gérants*

Les gérants de la société, en vertu d'une déclaration qui restera ci-annexée, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en ses qualités des gérants de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ont expressément marqué leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 400.203.000,- (quatre cents millions deux cent trois mille euros), divisé en 4.002.030 (quatre millions deux mille trente) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ dix mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007. Relation: LAC/2007/647. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007065853/211/197.

(070069328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Banesfondo Internacional, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.067.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 9 mai 2007*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de mai 2008, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Juan Carlos Alvarez, Paul L. Saurel et Grant Mitchell Sessions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG SA

*Corporate and domiciliary agent*

Signatures

Référence de publication: 2007064998/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05572. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 960.775,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of the month of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FEIP TitleCo (CAYMAN) LIMITED, a company governed by the laws of the Cayman Islands with registered office at PO Box 1063 GT, Grand Cayman, Cayman Island (hereafter referred to as FEIP TitleCo (CAYMAN) LIMITED),

here represented by Mrs Shao-Tchin Chan, employee, with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 9, 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée FIRST EURO INDUSTRIAL PROPERTIES II S.à r.l., having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 29 August 2003, published in the Mémorial C, number 1032 of 6 October 2003, and entered into the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 95.555, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on September 4, 2006, published in the Mémorial C, numéro 2098 of November 9, 2006 (the «Company»).

The appearing party, represented as above mentioned, requests the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to create two categories of managers; category A and category B.

As a consequence, the first paragraph of Article 9 and the Article 15 of the Company's Articles of Incorporation, have been modified as follows:

« **Art. 9 (first paragraph).** The Company will be managed by a board of managers (referred to as the «Board of Directors») composed of at least three members and composed of category A directors and category B directors, who need not be shareholders (the «Directors»).»

« **Art. 15.** The Corporation will be bound in all circumstances towards third parties by the joint signatures of a class A Director and a class B Director or by the signature of the managing Director, without prejudice to the social decision in which such signatory power has been delegated to any person by the Board of Directors pursuant to the article 13 of the article of incorporation.»

*Second resolution*

The sole shareholder decides that the existing Managers of the Company will be qualified as B Directors.

### *Third resolution*

The sole shareholder decides to ratify the nomination of Mr Olivier Dorier as manager and decides that he will be qualified as A Director.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said party signed together with the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FEIP TitleCo (CAYMAN) LIMITED, une société de droit des îles Cayman ayant son siège social à PO Box 1063 GT, Grand Cayman, Cayman Island,

représentée aux fins des présentes par Madame Shao-Tchin Chan, employée, résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 9 mai 2007.

La précitée procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FIRST EURO INDUSTRIAL PROPERTY II S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 août 2003, publié au Mémorial C, numéro 1032 du 6 octobre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.555, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 4 septembre 2006, publié au Mémorial C n° 2098 du 9 novembre 2006 (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis le notaire instrumentaire d'arrêter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide de créer deux (2) catégories de gérants: à savoir catégorie A et catégorie B.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 9 et l'article 15 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. (premier alinéa).** La Société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins et composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B (ci-après le «Conseil d'Administration»), associés ou non (ci-après les «Administrateurs»).»

« **Art. 15.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B ou par la signature d'un Administrateur délégué, sans préjudice des décisions quant à la décision sociale en cas de délégation de pouvoir et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 13 des statuts.»

### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide que les gérants déjà en fonction deviennent des Administrateurs de classe B.

### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de ratifier la nomination de Monsieur Olivier Dorier comme gérant et décide qu'il sera qualifié de Administrateur de classe A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. T. Chan, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2007. Relation: EAC/2007/3140. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007065259/239/91.

(070068781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

---

**Oderfin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.701.

---

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés tenue le 20 mars 2007 à 15.00 heures au siège social*

*Première résolution*

L'assemblée après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Jacques Josset de ses fonctions de gérant décide d'accepter cette démission et le remercie pour son activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant de la Société, avec effet à partir de ce jour, Monsieur Eric Scussel né le 1<sup>er</sup> juillet 1974 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri L-1724. Son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

*Troisième résolution*

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ODERFIN S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007064999/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Schräinerei Jacoby & Fischbach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8533 Elvange, 14, Kraizerbucherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.181.

---

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Jacoby, maître-menuisier, demeurant à L-8720 Rippweiler, 17 Grottestrooss

2.- Madame Dolfie Fischbach, employée privée, demeurant à L-8720 Rippweiler, 17 Grottestrooss

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de SCHRÄINEREI JACOBY & FISCHBACH S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Beckerich. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de menuiserie-ébénisterie avec vente des articles de la branche, et le commerce en général.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

**Art. 6. Cession - transmission.** Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts sociales par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation

amiable, il devra préalablement proposer ces parts sociales en bloc, par lettre recommandée, aux autres associés pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard.

Le prix de cession des parts sociales sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société, y compris le savoir-faire apporté respectivement par les associés.

En cas de succession suite au décès d'un des associés, les associés restants ont également un droit de préemption sur les participations du défunt dans la société sous rubrique. La valeur des parts sociales que le défunt a détenue dans la société est fixée suivant les modalités définies ci-avant pour le cas de transfert de parts sociales.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

	Parts Sociales
- par Claude Jacoby prèdit, . . . . .	75
- par Dolfie Fischbach prèdite, . . . . .	25
Total: cent . . . . .	100

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Les associés étant époux et épouse, la présente société est à considérer comme société familiale conformément à l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à neuf cent cinquante (950,-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Claude Jacoby, préqualifié,  
Est nommée gérante administrative de la société Madame Dolfie Fischbach, préqualifiée.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.
- 4.- L'adresse du siège social est fixé à L-8533 Elvange, 14, Kraizerbucherstrooss

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Jacoby, D. Fischbach, L. Grethen.



Enregistré à Redange, le 30 mai 2007. Relation: RED/2007/529. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 mai 2007.

L. Grethen.

Référence de publication: 2007065868/240/85.

(070069719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Pierangeli Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.590.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 mars 2007*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Filippo Pierangeli, demeurant à Bologna (Italie), administrateur;  
Luigi Pierangeli, demeurant à Pescara (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007065000/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**COFIPARINTER - Compagnie Financière de Participations Internationales S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.802.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 mars 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission des personnes suivantes de leur poste d'administrateur du groupe A:

- Ngalula Thsela, 17, avenue Kafwakumba, Lubumbashi - RDC
- Kanumubadi Mukeba administrateur délégué, 725, avenue du Rail, Kinshasa - RDC
- Mukeba Kalambay, rue Colonel Mondjba n° 226, Ngaliema, RDC
- Mukeba Mutombo Willy, 17, avenue Kafwakumba, Lubumbashi - RDC
- Mukeba Lumpungu Serge, rue Colonel Mondjba n° 226, Ngaliema, RDC
- Mukeba Tshela, avenue Jules Bordet n° 66 - bte 33, B-1140 Bruxelles
- Mukeba Odia, rue Amédée - Bracke n° 60 - bte 6, B-1950 Kraainem

et prend également acte de la démission de Monsieur Kanumubadi Mukeba de son poste d'administrateur délégué.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement en tant qu'administrateurs du groupe A:

- Monsieur Etienne Gillet, expert-comptable, avec adresse professionnelle 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né à Bastogne le 19 septembre 1968

- Monsieur Joël Maréchal, comptable, avec adresse professionnelle 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né à Arlon le 12 septembre 1968

jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2008.

Le nombre des administrateurs passe de 9 à 4

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065167/3842/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.598.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales entre LBREP II GRACECHURCH Sàrl et ATLAS GRACECHURCH Sàrl exécutée en date du 21 décembre 2006 que 34 parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- chacune de la Société sont détenues depuis le 21 décembre 2006 par ATLAS GRACECHURCH Sàrl, ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.010.

Depuis le 21 décembre 2006, les 500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

	Parts Sociales
LBREP II GRACECHURCH Sàrl: .....	466
ATLAS GRACECHURCH Sàrl: .....	34

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007065025/4170/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**S.P. Gen Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.146.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de S.P. GEN LUX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations de développement et de mise sous licence de prothèses ainsi que toutes activités commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en cent (100) actions de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront le cas échéant être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

#### *Souscription et Libération*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Monsieur Alexander Claessens, prénommé, cent (100) actions.

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Gaetan Borremans, demeurant à Linneveld 3, B-3020 Herent.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

MONTEREY AUDIT SARL, ayant son siège à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée faisant usage de la prérogative lui reconnue par l'article 10 des statuts, nomme pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008, Monsieur Gaetan Borremans, prénommé, pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

*Sixième résolution*

Le siège social est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Claessens, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3950. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007065884/242/138.

(070069533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**La Jumas S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.851.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 avril 2007 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Jean Quintus, Joseph Winandy et de la société COSAFIN S.A., Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065071/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Xtreme Aerobatics, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7480 Tuntange, 39, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.136.

*Déclaration de l'associé unique*

L'associé/gérant unique Monsieur Gerrit Nijs, gérant de sociétés, demeurant à L-7480 Tuntange, 39, rue de Luxembourg, déclare que Gerrit est son prénom et Nijs est son nom de famille, contrairement à ce qui a été inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés lors de l'immatriculation de la société auprès de cette institution en date du 12 février 2007.

Tuntange, le 9 mai 2007.

G. Nijs.

Référence de publication: 2007065072/206/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Yolanda & Jetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 9, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 105.697.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la société, tenue en date du 16 février 2006, que Monsieur Alexis Andres Roi-Jonas, cuisinier, né le 30 novembre 1959, demeurant à L-2732 Luxembourg, 25, rue Wilson, a été nommé gérant unique avec effet immédiat.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007065076/2185/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070068329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**C & S Doberschütz S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Ennert de Steiler).**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 2, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 117.638.

—  
*Assemblée Générale extraordinaire du 31 mai 2007*

*Résolution unique*

Il résulte d'un courrier de M. Swen Zerwas en date du 20 février 2007 que M. Swen Zerwas, avec adresse privée au Hauptstrasse 156 à D-54340 Kluesserath (Allemagne) démissionne en tant que gérant technique de la Société avec effet au 20 février 2007.

C. Doberschütz

*L'associé unique*

Référence de publication: 2007065073/5404/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00064. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of April,

before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich, in replacement of Maître Henri Hellickx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of ABERDEEN GLOBAL (hereafter referred to as the «Company»), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by notarial deed under the name of THE AETNA INTERATIONAL UMBRELLA FUND on 25th February 1988, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 8th April 1988. The articles of incorporation of the Company (the «Articles») were amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner on 23 January 2006, published in the Mémorial on 14 February 2006.

The meeting was opened by Mr Jean Faucher, private employee, residing in Luxembourg, as chairman.

The chairman appointed as secretary Ms Sophia Boudjani, private employee, residing in France.

The meeting elected as scrutineer Ms Nathalie Schmatz, private employee, residing in Belgium.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Amendment of article 14 of the Articles.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III. That the extraordinary general meeting convened for 6th March 2007 could not validly deliberate for lack of quorum and that the present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent by mail on 19 March 2007 to the shareholders residing in Hong Kong and on the 30 March 2007 to all the other shareholders and published in the Mémorial, the d'Wort and the Tageblatt on 7 and 23 March 2007.



IV. That it appears from the attendance list that 9.821.524 shares are represented at the meeting.

V. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the item of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting resolves to amend article 14 of the Articles as follows:

- Amendment of the first sentence of the first paragraph of article 14 of the Articles so as to read as follows: «The board of directors may choose from among its members a chairman, and one or more vice-chairmen.»

The foregoing resolution has been taken by 9.802.100 votes for; against: 19.424 votes.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dixième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ABERDEEN GLOBAL (ci-après la «Société»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée au Luxembourg par acte notarié sous le nom de THE AETNA INTERNATIONAL UMBRELLA FUND le 25 février 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 8 avril 1988. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 23 janvier 2006 publié au Mémorial du 14 février 2006.

L'assemblée est ouverte par M. Jean Faucher, employé privé, demeurant à Luxembourg, en tant que président.

Le président a désigné comme secrétaire Mme Sophia Boudjani, employée privée, demeurant en France.

L'Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Mme Nathalie Schmatz, employée privée, demeurant en Belgique.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 14 des Statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement et les procurations seront conservées au siège social de la Société.

III. Que l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 6 mars 2007 n'a pas pu valablement délibérer pour défaut de quorum et que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier le 19 mars 2007 aux actionnaires résidant à Hong Kong et le 30 mars 2007 à tous les autres actionnaires et publié dans le Mémorial, le d'Wort et le Tageblatt les 7 et 23 mars 2007.

IV. Il résulte de la liste de présence que 9.821.524 actions sont représentées à la présente assemblée.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts de la manière suivante:

- Modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 14 des Statuts de manière à se lire comme suit: «Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président, ainsi qu'un ou plusieurs vice-présidents.»

La présente résolution a été prise par 9.802.100 votes pour; contre: 19.424.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Faucher, S. Boudjani, N. Schmatz, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007. Relation: LAC/2007/5399. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007065924/5770/91.

(070069622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**CEP D'or S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5429 Hëttermillen, 15, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 51.253.

Par décision de l'assemblée générale du 25 mai 2007, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Vesque est renouvelé pour un nouveau terme de trois ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009. Monsieur Jean-Marie Vesque est reconduit dans ses fonctions d'administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hëttermillen, le 25 mai 2007.

Pour copie sincère et conforme

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2007065074/2141/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00077. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Yolanda & Jetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 9, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 105.697.

Constituée le 30 décembre 2004 par-devant le notaire Maître Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée entre parties en date du 31 mars 2006 à Luxembourg que la société anonyme de droit luxembourgeois JOBARIA S.A, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 33, rue des Capucins, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.707,

a cédé ses 85 (quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100.- (cent) euros chacune dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois YOLANDA & JETTA Sàrl à la société anonyme de droit luxembourgeois TERRA FINANCE MANAGEMENT HOLDING S.A, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5A, rue des Dahlias, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.259.

Dès lors le capital social de la société YOLANDA & JETTA Sàrl est réparti comme suit:

1.- TERRA FINANCE MANAGEMENT HOLDING S.A., quatre-vingt-cinq parts sociales . . . . .	85
2.- Monsieur Thomas Hüster, quarante parts sociales . . . . .	40
Total: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007065075/2185/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070068329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**FLR Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1747 Luxembourg, 27, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 120.104.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007065471/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06644. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Yolanda & Jetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 9, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 105.697.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la société, tenue en date du 11 avril 2006, que Monsieur Gilbert J. F. Grosbusch, employé privé, né le 3 mars 1953, demeurant à L-1313 Luxembourg, 33, rue des Capucins, a été nommé gérant administratif avec effet immédiat.

Le gérant ainsi nommé aura, sur base des dispositions de l'article 12 des statuts de la société, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances, de représenter celle-ci en justice et de l'engager valablement par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007065077/2185/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.**TERECO, Technical Reinsurance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 44.337.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le vendredi 4 mai 2007 à 11.00 heures*

- L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises indépendant MAZARS S.A., avec siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 délibérant sur les comptes annuels de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007065078/4685/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Verizon Global Solutions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 82.521.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 4 avril 2007*

L'Associé Unique de VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Douglas Max Hymas, de sa fonction de gérant A et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Joseph A. Lisiewski, ayant son adresse professionnelle au One Verizon Way, Basking Ridge, New Jersey, 07920, USA, Gérant A de la Société avec effet immédiat.

Le 4 avril 2007.

N. J. Dinsmore / D. van der Molen

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2007065124/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01903. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Lemon International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 83.302.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of LEMON INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., having its registered office in Hespérange, incorporated by a notarial deed on the 11th of June 2001, published in the Memorial C number 103 of January 19, 2002.

The meeting is presided over by Mrs Danielle Schroeder, directeur de sociétés, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Fadhila Mahmoudi, employée, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine Hientgen, économiste, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the three thousand (3,000) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) Transfer of the registered office from Hespérange to Luxembourg and subsequent amendment of the second sentence of article one of the articles of incorporation to read as follows:

«The registered office is established in Luxembourg.

2) To fix the registered office at 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to transfer the registered office from Hespérange to Luxembourg and to amend the second sentence of article one of the articles of incorporation to read as follows:

«The registered office is established in Luxembourg.»

*Second resolution*

The meeting resolves to fix the registered office at 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LEMON INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. ayant son siège social à Hespérange, constituée suivant acte notarié en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 103 du 19 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle Schroeder, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fadhila Mahmoudi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les trois mille (3.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de Hespérange à Luxembourg et modification subséquente de la deuxième phrase de l'article premier des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg.

2) Fixation du siège social à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Hespérange à Luxembourg et de modifier la deuxième phrase de l'article premier des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de fixer le siège social à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Schroeder, P. Mahmoudi, A. Hientgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, Relation: LAC/2007/6075. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007065973/242/86.

(070069630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Lady Bird Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 78.610.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 3 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

LADY BIRD INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065084/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Beauce Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 122.731.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 3 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

en remplacement de la société EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

BEAUCE MANAGEMENT S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007065085/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Leatherlux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 82.745.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 3 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.



Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme  
LEATHERLUX S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007065086/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Ceta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.589.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 3 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme  
CETA S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007065088/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Clipper Operation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.701.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 3 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme  
CLIPPER OPERATION S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007065092/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**MSREF IV Messorio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 121.258.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 18 janvier 2007*

En vertu de l'acte de transfert de parts prenant effet au 18 janvier 2007, MSREF IV TE HOLDING L.P, a transféré toutes ses parts (i.e. 1.753) détenues dans la Société à MSREF IV TE MESSORIO HOLDING LLC, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Ainsi, désormais l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

	Parts
- MSREF IV TE MESSORIO HOLDING LLC . . . . .	1.753
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND TV INTERNATIONAL -T L.P. . . . .	1.311
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS IV INTERNATIONAL L.P . . . . .	140
- MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND IV SPECIAL INTERNATIONAL L.P. . . . .	796

Luxembourg, le 16 mai 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007065122/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Momo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 104.434.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 3 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

MOMO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065095/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**No Limits Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 107.098.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 3 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

NO LIMITS GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065096/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Duex Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.839.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2007*

L'Assemblée Générale accepte et approuve les démissions de Messieurs Jean Lambert et Patrice Yande, administrateurs, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs sortant:

M. Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mme Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065098/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Luxmanis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 128.192.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- WD LUXMAN S.C.A., une société ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 117660,

2.- WD LUXIS S.C.A., une société ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 117662, et

3.- Madame Simone Retter, Maître en droit, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Toutes les trois sont ici représentées par Maître Eric Delloye, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 12 et 18 mai 2007.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont constitué les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de LUXMANIS S.A. (ci-après, la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de

Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant ce transfert temporaire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est établie pour une période indéterminée.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la détention d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également emprunter, souscrire des obligations ou autres instruments de dettes et garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, pour son propre compte, ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet ou qui sont en relation directe ou indirecte avec son objet.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille et cinq Euros (31.005,- EUR), représenté par:

- trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe A;
  - trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe B;
  - trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe C;
  - trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe D;
  - trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe E;
  - trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe F;
  - trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe G;
  - trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe H; et
  - trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe I;
- d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital émis, de la Société est fixé à vingt-trois millions cinq cent mille Euros (23.500.000,- EUR) représenté par:

- six millions cent mille (6.100.000) Actions de Classe A;
  - deux millions (2.000.000) Actions de Classe B;
  - deux millions (2.000.000) Actions de Classe C;
  - deux millions (2.000.000) Actions de Classe D;
  - un million (1.000.000) Actions de Classe E;
  - deux millions cent cinquante mille (2.150.000) Actions de Classe F;
  - quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions de Classe G;
  - deux millions cinquante mille (2.050.000) Actions de Classe H; et
  - deux millions (2.000.000) Actions de Classe I;
- d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque classe visée ci-dessus, seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la loi ou des présents statuts.

Pendant une période de six (6) mois à partir de la publication de ces statuts, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la Société pour un montant total, incluant le capital émis, de trois millions cinq cent vingt-cinq mille Euros (3.525.000,- EUR), reparti en:

- neuf cent quinze mille (915.000) Actions de Classe A;
- trois cent mille (300.000) Actions de Classe B;
- trois cent mille (300.000) Actions de Classe C;
- trois cent mille (300.000) Actions de Classe D;
- cent cinquante mille (150.000) Actions de Classe E;
- trois cent vingt-deux mille cinq cents (322.500) Actions de Classe F;
- six cent trente mille (630.000) Actions de Classe G;
- trois cent sept mille cinq cents (307.500) Actions de Classe H; et

- trois cent mille (300.000) Actions de Classe I;

toutes à émettre en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre. Pendant la même période de six (6) mois, le Conseil d'Administration est généralement autorisé, en application de l'article 8 des présents statuts, à émettre, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera, des obligations convertibles en actions de la Société pour un montant total de dix-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille Euros (19.975.000,- EUR), donnant droit à la conversion en:

- cinq millions cent quatre-vingt-cinq mille (5.185.000) Actions de Classe A;
- un million sept cent mille (1.700.000) Actions de Classe B;
- un million sept cent mille (1.700.000) Actions de Classe C;
- un million sept cent mille (1.700.000) Actions de Classe D;
- huit cent cinquante mille (850.000) Actions de Classe E;
- un million huit cent vingt-sept cinq cents (1.827.500) Actions de Classe F;
- six cent trente mille (3.570.000) Actions de Classe G;
- trois cent sept mille cinq cents (1.742.500) Actions de Classe H; et
- un million sept cent mille (1.700.000) Actions de Classe I.

Chaque fois que le capital souscrit est augmenté, conformément aux paragraphes précédents, le Conseil d'Administration prendra toutes les dispositions nécessaires afin de modifier le présent article afin d'y intégrer cette modification. De plus, le Conseil d'Administration est compétent pour prendre ou autoriser les mesures requises à la mise en œuvre ou à la publication d'une telle modification, conformément aux dispositions légales.

Le capital social souscrit de la Société, ainsi que le capital autorisé de la Société, pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Actions.** Toutes les actions sont émises à la forme nominative uniquement.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs des personnes désignées précédemment, au siège de la Société. Ce registre devra contenir les informations requises par l'article trente et un de la loi du 10 août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Des certificats d'actions justifiant de tels enregistrements dans le registre d'actionnaires peuvent être délivrés sur demande d'un actionnaire et signés par deux administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées.

Chaque actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle les convocations aux assemblées générales lui seront adressées. Cette adresse sera également inscrite sur le registre des actionnaires. Les actionnaires peuvent, à tout moment, procéder à une modification de leur adresse figurant sur le registre des actionnaires par l'envoi d'une notification écrite adressée au siège de la Société, ou à une autre adresse indiqué par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait/font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société. L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions enregistrées se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. Le transfert des actions pourra également être effectué conformément aux termes de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transfert des valeurs mobilières. De plus, la Société peut accepter et enregistrer sur le registre des actionnaires tout transfert visé sur tous documents ou communications démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire.

**Art. 8. Obligations et autres valeurs mobilières.** La Société peut émettre des obligations et autre sûretés, convertibles ou non, au porteur ou autre, sous quelque description que ce soit, et payable dans quelque devise que ce soit.

Le Conseil d'Administration détermine la forme, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le remboursement et tous autres termes et conditions liés à ces obligations et sûretés.

Des certificats justifiant l'existence et la propriété des obligations et sûretés doivent être signés par deux Administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées. Dans l'hypothèse où la Société n'a un administrateur unique, dans les circonstances prévues par les présents statuts et par le droit luxembourgeois, les certificats devront être signés par l'administrateur unique.

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois administrateurs qui peuvent ne pas être des actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires

lors d'une Assemblée Générale, qui déterminera le nombre, la rémunération et le terme du mandat des administrateurs. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique, ou que, à une Assemblée Générale des Actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus au quorum et à la majorité simple des votes des actions nécessaires pour une Assemblée Générale conformément à l'Article 13. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 10. Fonctionnement du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit en son sein un président et pourra désigner un vice président. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président, ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration préside toutes les réunions d'actionnaires ou du Conseil d'Administration. Toutefois, en son absence, les actionnaires ou les administrateurs peuvent désigner une autre personne en qualité de président provisoire par vote à la majorité simple.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de télécommunication. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion du Conseil devant être tenue à un moment et en lieu déterminé par une précédente résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le Conseil d'Administration peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut, à la l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les procès-verbaux de l'ensemble des Conseils d'Administration devront être signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Une copie ou un extrait de chacun de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits au cours d'une procédure judiciaire, devront être signés par le président, ou par deux administrateurs.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont déterminés par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, rémunérations et avantages quelconques alloués ou délégués.

La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Représentation externe de la Société.** La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le Conseil d'Administration.



**Art. 13. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle pourra également être convoquée par requête écrite émanant d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

Les autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Un actionnaire de la Société est réputé présent, à la fois pour le calcul du quorum et celui de la majorité, lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires lorsqu'il y participe par vidéoconférence ou par tout autre moyens qui permet son identification. Ces moyens doivent posséder des caractéristiques techniques qui permettent à l'actionnaire de participer efficacement à l'assemblée, dont les discussions doivent être transmises de façon continue.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation du Conseil d'Administration mentionnant l'ordre du jour et adressée à chaque actionnaire à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de la tenue de la réunion. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Mises à part des règles plus strictes applicables par la loi, les résolutions d'une Assemblée Générale dûment convoquée sont adoptées à une majorité de minimum cinquante pourcent plus un des actions avec droit de vote présentes ou représentées. Un pacte d'actionnaires conclus par tous les actionnaires et la Société, peut imposer des règles plus strictes pour les quorums et majorités de vote.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour participer à chacune des réunions d'actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 14. Contrôle de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui pourront être actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra désigner dans les commissaires aux comptes statutaires, et devra déterminer leur nombre, leur rémunération, le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Lorsque la Société excède le critère établi par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que, telle que modifiée, l'institution d'un commissaire aux comptes statutaire sera supprimée et un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat.

**Art. 15. Exercice social - Bilan.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels à la clôture de l'exercice fiscal et décide de l'existence ou non de bénéfice distribuables.

**Art. 16. Affectation des bénéfices nets annuels.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil d'Administration, de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, dans le respect des dispositions légales applicables.

Un pacte d'actionnaires conclus par tous les actionnaires et la Société, peut établir une politique commune d'allocation des bénéfices, qui peut lier tous les actionnaires, à condition qu'elle ne contienne pas, elle n'incite pas ou elle ne requière pas des violations légales.

**Art. 17. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les condition de quorum et de majorité requises par la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés



commerciales, telle que modifiée, sauf si un pacte d'actionnaires conclus par tous les actionnaires et la Société, impose des règles plus strictes pour le quorum et/ou la majorité de votes.

**Art. 18. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales. Le ou les liquidateurs seront désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de la liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées par application des dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze.

#### *Souscription et paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur, Nombre des actions souscrites

1.- WD LUXMAN S.C.A., préqualifiée,

- trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe A;
- trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe B;
- trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe C;
- trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe D; et
- trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe E.

2.- WD LUXIS S.C.A., préqualifiée,

- trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe F;
- trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe G; et
- trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe H.

3.- Simone Retter, préqualifiée,

- trois mille quatre cent quarante-cinq (3.445) Actions de Classe I.

Trente et un mille et cinq (31.005) actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille et cinq Euros (31.005,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2008.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants susmentionnés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont tenu une Assemblée Générale des Actionnaires, qu'ils reconnaissent avoir dûment convoquée.

Après avoir estimé que cette assemblée était constituée valablement, les comparants ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant en 2008:

a) Monsieur Denis Pradon, administrateur de sociétés, né à Lyon (France) le 26 décembre 1951, demeurant à 11, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg;

b) Madame Simone Retter, maître en droit, née à Bettembourg le 13 juin 1961, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

c) Monsieur Aldwin Dekkers, maître en droit, né à Leuven (Belgique) le 27 mars 1977, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

II. Le siège social de la Société est fixé à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

III. La/les personne(s) suivante(s) est/sont nommée(s) commissaire(s) aux comptes légal (ou légaux)/indépendant(s) pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant en 2012:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65.477.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Delloye, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, LAC/2007/9632. — Reçu 310,05 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007066017/220/313.

(070069762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**BCP Murano II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.052.

—  
EXTRAIT

En date du 23 janvier 2007, BCP MURANO I S.à r.l. a transféré 150 parts sociales qu'elle détient dans la Société à BCP MURANO III S.à r.l. de sorte que BCP MURANO I S.à r.l. détient 595.678 parts sociales et BCP MURANO III S.à r.l. détient 73.522 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2007065136/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Photon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.536.

Il résulte d'un contrat de transfert du 14 mai 2007 entre CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR (le «Cédant»), existant sous les lois du Luxembourg, CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l. (le «Cessionnaire») existant sous les lois du Luxembourg, et la Société, que cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*PHOTON S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007065138/5480/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**LSF4 Mega Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 125.868.

—  
EXTRAIT

Il résulte de décisions prises par l'associé unique de LSF4 MEGA INVESTMENTS II S.à r.l. (la Société) du 16 mai 2007 que M. Philippe Detournay et M. Benjamin D. Velvin III ont démissionné de leur fonction de gérant de la Société. Il résulte également de ces résolutions que M. Alain Heinz, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant indépendant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
LSF4 MEGA INVESTMENTS II S.à.r.l.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007065142/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**MLArg Real Estate 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.699.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth April,  
Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 96.380;

being the sole shareholder of MLArg REAL ESTATE 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 124.699 (the «Company»),

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The appearing party representing the entire corporate capital then deliberate upon the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) by payment in cash of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by the issue of six thousand eight hundred forty (6,840) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) represented by seven thousand three hundred forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) by payment in cash of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by the issue of six thousand eight hundred forty (6,840) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the issued shares are fully paid up by MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prenamed by a contribution in cash so that the amount of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

Further to the foregoing resolution, article 5.1 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) represented by seven thousand three hundred forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

The sole shareholder decides to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital.

### *Estimation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at two thousand nine hundred euro (2,900.- Eur).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six avril,

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les Lois du Grand Duché de Luxembourg, et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 96.380;

étant l'associé unique de MLArg REAL ESTATE 1 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 124.699, (la «Société»)

dûment représenté par Ute Bräuer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle a été signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 183.500,-) par paiement en espèce de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) représenté par sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 183.500,-) par paiement en espèce de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., ci-dessus nommée par un apport en numéraire afin que la somme de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide la modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 183.500,-) représenté par sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

L'associé unique décide d'approuver le changement des statuts de la Société afin de prendre en compte l'augmentation du capital social.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de deux mille neuf cents euros (2.900,- Eur).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2007. MER/2007/508. — Reçu 1.710 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007065144/243/116.

(070068804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

**McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.540.

—  
EXTRAIT

En date du 30 décembre 2005, l'associée unique de McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE S.à r.l. (ci-après, la Société), alors McKesson INFORMATION SOLUTIONS INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant eu siège social à 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 81.542, a été liquidée par son associée unique, alors McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS LIMITED, Numéro de registre 337336, ayant son siège statutaire à 30, Herbert Street, Dublin 2, Ireland et ayant son principal établissement à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda, en vertu d'un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwartzgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 743 du 12 avril 2006 à la page 35.650.

Dès lors, avec effet au 30 décembre 2005, McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS LIMITED, prénommée, est devenue associée unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007065146/2460/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE00992. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070068537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Klystron Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 45.455.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 avril 2007*

- Les démissions des sociétés FINDI SARL, EFFIGI SARL et LOUV SARL sont acceptées.

- Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Chantal Gaspar, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

*KLYSTRON HOLDING S.A.*

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007065165/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05284. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Source de Tepelene S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.362.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- Monsieur José Marc Vincentelli, employé privé, né le 9 juillet 1955 à Ajaccio (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Raffaele Gentile, employé privé, né le 18 octobre 1950 à Salerno (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur;

Ont démissionnés de leur poste d'administrateur en date du 25 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signatures*

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2007065147/58/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Société de Développement Agricole - ZEVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.674.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 2 avril 2007 que:

- Messieurs Aldo Vanoli, Andrea Zerbi et Patrick Moinet ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

- La démission de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l. en sa qualité de Commissaire a été acceptée.

- A été élu Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., la société BF CONSULTING S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007065149/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Ganel Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 89.424.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065530/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00418. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Fortis AG Fund of Funds Investment Luxembourg Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 49.671.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 24 avril 2007*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

Monsieur William Van Impe, Président du Conseil d'Administration, demeurant 42, Landlede, B-9451 Kerksken, Belgique

Monsieur Luc Van Den Meersschaut, Administrateur, demeurant 26, Wijmenierlaan, B-9470 Denderleeuw, Belgique

Monsieur Pierre Devondel, Administrateur, demeurant 24, avenue Henri Feuillien, B-1083 Ganshoren, Belgique

Monsieur Gaetan Delvaux de Fenffe, Administrateur, demeurant 98, avenue Charles Thielemans, B-1150 Bruxelles, Belgique

Madame Christa de Bruyn, Administrateur, demeurant 41, Hoge Weg, B-9200 Dendermonde, Belgique

Pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007;

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

S. Vomscheid

mandataire

Référence de publication: 2007065151/1856/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Rheinisch-Luxemburger Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 67.152.

*Auszug der Beschlüsse des Alleinigen Aktionäres der Gesellschaft vom 18. Mai 2007*

Am 18. Mai 2007, hat der alleinige Aktionär der Gesellschaft folgende Beschlüsse getroffen:

\* den Rücktritt folgender Personen:

- Herr Nico Bindels,

- Herr Paul Lutgen,

- Herr Rainer Koehne

als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 18. Mai 2007 anzunehmen;

\* folgende Gesellschaften

- BIRKENHOLZ S.A., société anonyme, Wohnhaft in International Trust Building, Wickham's Cay, P.O. Box 659, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registriert nach dem Gesetz der British Virgin Islands unter der folgenden Nummer 33749



als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen mit sofortiger Wirkung bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Die Aktionäre der Gesellschaft entscheiden nach gebührender Beratung, den Sitz der Gesellschaft an die folgende Adresse zu verlegen: 5, rue Guillaume Kroll, L-1330 Luxemburg.

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Mai 2007.

RHEINISCH-LUXEMBURGER IMMOBILIEN A.G.

Unterschrift

Référence de publication: 2007065280/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

**Fortis Insurance Belgium Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.713.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 23 avril 2007*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

Monsieur William Van Impe, Président du Conseil d'Administration, demeurant 42, Landlede, B-9451 Kerksken, Belgique

Monsieur Luc Van Den Meersschaut, Administrateur, demeurant 26, Wijmenierlaan, B-9470 Denderleeuw, Belgique

Monsieur Pierre Devondel, Administrateur, demeurant 24, avenue Henri Feuillien, B-1083 Ganshoren, Belgique

Monsieur Gaetan Delvaux de Fenffe, Administrateur, demeurant 98, avenue Charles Thielemans, B-1150 Bruxelles, Belgique

Madame Christa de Bruyn, Administrateur, demeurant 41, Hoge Weg, B-9200 Dendermonde, Belgique

Pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007;

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

S. Vomscheid

mandataire

Référence de publication: 2007065152/1856/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.095.

Im Jahre zweitausendundsieben, am siebzehnten April.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable») CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 54.095 zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 13. März 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 187 vom 13. April 1996. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäss privatschriftlicher Urkunde vom 17. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 658 vom 30. März 2006.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Solange Wolter, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Annick Braquet, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladungen mit der hiernach angegebenen Tagesordnung welche veröffentlicht wurden:

- im Mémorial C, vom 16. März 2007 und vom 30. März 2007,
- in der Tageszeitung «d'Wort» am 16. März 2007 und am 30. März 2007,
- in der Tageszeitung «Tageblatt» am 16. März 2007 und am 30. März 2007.

II.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

Satzungsänderung um die Zusammenlegung von Teilfonds zu ermöglichen; diesbezügliche Streichung des Artikels 6 und Änderung des neuen Artikels 26 der Satzung.

III.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Sammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste und gegebenenfalls die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

IV.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 62.969 sich im Umlauf befindenden Aktien, 900 (neunhundert) Aktien, anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung vertreten sind.

Die Vorsitzende teilt der Versammlung mit, dass eine erste außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 7. März 2007 einberufen worden war und dass diese Generalversammlung nicht beschlussfähig war, da die notwendige Anwesenheitsquote nicht erreicht war.

Gegenwärtige Generalversammlung ist gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig, gleich wie viele Anteile anwesend oder vertreten sind.

Alsdann fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Satzung dahingehend umzuändern um die Zusammenlegung von Teilfonds zu ermöglichen.

Artikel 6 der Satzung wird somit gestrichen und die folgenden Artikel werden neu nummeriert.

Artikel 26 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

**Art. 26.** Wird die Gesellschaft aufgelöst, so wird die Liquidation gemäss den gesetzlichen Bestimmungen durchgeführt. Der bei Abschluss der Liquidationsgeschäfte nicht verteilte Nettoliquidationserlös wird bei der «Caisse des Consignations» bis zum Ablauf der Verjährungsfrist hinterlegt.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, bei Eintreten der unter a. und b. aufgeführten Ursachen, zu jeder Zeit die Schliessung eines oder mehrerer Unterfonds zu beschliessen.

a. Wenn das Nettovermögen eines Unterfonds weniger als EUR 1.250.000 (oder den Gegenwert davon in einer anderen Währung) beträgt.

b. Bei wirtschaftlichen oder anlagepolitischen Veränderungen des Umfeldes.

Ausser wenn der Verwaltungsrat etwas Gegenteiliges beschliesst, steht es der Gesellschaft frei die Aktien des(r) betroffenen Unterfonds, bis zum Inkrafttreten des Schliessungsbeschlusses, weiter zurückzunehmen.

Für solche Rücknahmeaufträge muss die Gesellschaft bei der Berechnung des Nettoinventarwertes eventuellen Abwicklungskosten der Schliessung Rechnung tragen.

Der Beschluss einen oder mehrere Unterfonds zu schliessen zieht die sofortige vollständige Abschreibung der jeweiligen Gründungskosten nach sich. Es dürfen zudem keine Rücknahmegebühren oder sonstige Kommissionen in Rechnung gestellt werden.

Bei der Schliessung eines Unterfonds wird der Liquidationserlös des betreffenden Unterfonds, der 6 Monate nach Abschluss der Liquidationsgeschäfte nicht verteilt werden konnte ebenfalls bis zum Ablauf einer Frist von 30 Jahren bei der «Caisse des Consignations» hinterlegt.

Unter den genannten Ursachen kann der Verwaltungsrat einen oder mehrere Unterfonds mit einem anderen Unterfonds der Gesellschaft oder einer anderen luxemburgischen SICAV TEIL I zusammenlegen.

a. Wenn das Nettovermögen eines Unterfonds weniger als EUR 1.250.000 (oder den Gegenwert davon in einer anderen Währung) beträgt.

b. Bei wirtschaftlichen oder anlagepolitischen Veränderungen des Umfeldes.

Im Falle einer Zusammenlegung, müssen die Aktieninhaber ein Monat vorher informiert werden. Den Aktieninhaber muss die Möglichkeit eingeräumt werden, die Rückgabe ihrer Aktien kostenlos zu verlangen.»

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Siebenaler, S. Wolter, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, Relation: LAC/2007/6098. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 9. Mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007065932/242/82.

(070069624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Isprat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.236.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 Mars 2007 que:  
Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Alain Lam, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Monsieur Patrick Moinet, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Monsieur Roberto Franchini, demeurant professionnellement, Viale Stefano Franscini, 1, CH-6901 Lugano, Switzerland.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2011.

Est élue aux fonctions de Commissaire, pour la même période, en remplacement de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, dont le mandat arrivant à échéance n'est pas renouvelé, la société:

- BF CONSULTING S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007065153/6312/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04133. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070068429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Millennium European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.797.

—  
In the year two thousand and seven, on the first of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

MILLENNIUM PARTNERS, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by (i) its managing general partner MILLENNIUM MANAGEMENT, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its principal office at 666 Fifth Ave, 8th floor, New York, NY 10103, USA, and (ii) its general partner ENGLANDER (CAYMAN ISLANDS) LTD., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

in its capacity as sole partner of MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée») with registered office at L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.797, incorporated pursuant to a deed

of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 28 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 February 2006, number 385 (the Company),

as such here represented by M<sup>e</sup> Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies from the general partners given on 26 February 2007 in New York, New York (USA).

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. MILLENNIUM PARTNERS, LP. is the sole partner of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

III. The sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to change, with immediate effect, the Company's legal regime so as to convert it from the one of a securitisation vehicle subject to the law of 22 March 2004 on securitisation into a common holding company (*soparfi*).

*Second resolution*

As a consequence of the above, the sole partner resolves to amend article 1, articles 3.1. to 3.2., article 6.1., article 9.1., article 15.2., articles 16.2. to 16.3., articles 17.1. to 17.2. and article 18 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** A private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) is hereby formed under the name MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

«3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.»

«6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in issue.»

«9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.»

«15.2. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

«16.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions;

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

«17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.»

« **Art. 18. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the applicable Company Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

The sole partner further resolves to delete articles 3.3. to 3.5., last sentence of article 5.2., article 7, article 14 and article 15.3. of the articles of association of the Company, and to renumber the articles of association in order to reflect these deletions.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred euro (EUR 700.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MILLENNIUM PARTNERS, L.P., un exempted limited partnership immatriculé en vertu du droit des îles Caïmans, avec siège social au Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, représenté par (i) son gérant associé commandité MILLENNIUM MANAGEMENT, L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'État du Delaware, avec bureau principal au 666 Fifth Ave, 8th floor, New York, NY 10103, Etats-Unis, et (ii) son associé commandité ENGLANDER (CAYMAN ISLANDS) LTD., une exempted company de droit des îles Caïmans, avec siège social au Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans,

en sa qualité d'associé unique de MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.797, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 385 du 21 février 2006 (la Société),

en tant que telle représentée par M<sup>e</sup> Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, avec domicile professionnel à Luxembourg, en vertu des procurations lui données par les associés commandités le 26 février 2007 à New York, New York (Etats-Unis).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. MILLENNIUM PARTNERS, L.P. est l'associé unique de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier, avec effet immédiat, le régime légal de la Société de sorte à le convertir de celui d'un véhicule de titrisation soumis à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation en celui d'une société de participation financière.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup>, les articles 3.1. à 3.2., l'article 6.1., l'article 9.1., l'article 15.2., les articles 16.2. à 16.3., les articles 17.1. à 17.2. et l'article 18 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Une société à responsabilité limitée est établie sous la dénomination MILLENNIUM EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi sur les Sociétés), ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).»

«3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.»

«6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales émises.»

«9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.»

«15.2. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

«16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

«17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.»

« **Art. 18. Droit applicable.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.»

L'associé unique décide ensuite de supprimer les articles 3.3. à 3.5., la dernière phrase de l'article 5.2., l'article 7, l'article 14 et l'article 15.3. des Statuts de la Société, et de renuméroter les statuts afin de refléter ces suppressions.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de sept cents euros (EUR 700,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 6 mars 2007, REM/2007/458. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Remich, le 6 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007066018/5770/190.

(070069899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**E.F.C., Eastern Finance Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 15.427.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour EASTERN FINANCE CORPORATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065154/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05648. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Tibor S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 15.460.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour TIBOR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065155/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---



**Malicobe S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 25.320.

---

**EXTRAIT**

L'Assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour MALICOBE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065156/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Sobepart S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.944.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 9 octobre 2002, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 2007, employée privée, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2008.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065162/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Nicanni International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.168.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065457/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05963. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---